



# NATIONALE d'ELEVAGE 2019

samedi 7 septembre

Ormes (45)

ENGAGEMENT



## INFORMATIONS GENERALES

**Par e-mail :** contact@bobtailclubdefrance.fr à l'attention du Secrétariat  
ou bcf-secretariat@laposte.net

**Par courrier :** Marita Reimer  
1 La Touche Régaud  
56430 Mauron

**Renseignements :** Marita Reimer  
02.97.73.40.48

Pour chaque chien engagé à La Nationale, vous devez joindre une photocopie :

- du certificat de vaccination antirabique (si besoin, voir règlement),
- de la carte d'identification,
- du titre de Champion pour la classe Champion,
- de l'attestation d'accès de la Société Centrale Canine pour la classe Travail.

Les chiens visiteurs sont autorisés.

## LIEUX

Exposition et restauration : Centre de Loisirs La Canaudière – 45140 Ormes

## JUGE

Toutes les classes sont jugées par : M Davor Javor, Croatie

## DATE de CLÔTURE

Date limite des engagements et règlements le : **28 août 2019**

**Aucun engagement ou réservation ne sera pris en compte s'il n'est pas soldé à cette date.**

## PAIEMENT

Règlement par chèque bancaire ou mandat-lettre à l'ordre du Bobtail Club de France ou par virement : Crédit Mutuel-CM Orléans Madeleine, Bobtail Club de France, IBAN FR76 1027 8374 5300 0113 3270 106, BIC CMCIFR2A.

## PROGRAMME

10h accueil des participants

test de caractère

pause midi

14h00 jugements individuels dans l'ordre du catalogue

20h00 dîner

## Restauration

Midi : Grillades et boissons fraîches

Soir : voir feuille de réservation dîner



# NATIONALE d'ELEVAGE 2019

samedi 7 septembre  
Ormes (45)

## ENGAGEMENT



Merci de bien vouloir lire attentivement le nouveau règlement de la SCC des expositions avec application du 31 mai 2019 à la fin.

### CLASSES d'ENGAGEMENT

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> BABY          | <input type="checkbox"/> COUPLE           |
| <input type="checkbox"/> PUPPY         | <input type="checkbox"/> PAIRE            |
| <input type="checkbox"/> DE JEUNE      | <input type="checkbox"/> D'AFFIXE         |
| <input type="checkbox"/> INTERMEDIAIRE | <input type="checkbox"/> DE REPRODUCTEURS |
| <input type="checkbox"/> OUVERTE       |   |
| <input type="checkbox"/> TRAVAIL       |   |
| <input type="checkbox"/> CHAMPION      |   |
| <input type="checkbox"/> VETERAN       |   |

**SPECIALE DECOUVERTE** : Non officielle et hors concours ne permet pas aux chiens engagés de concourir pour l'attribution du CACS et ne donne pas accès aux cotations des géniteurs. Cette classe est destinée aux personnes non aguerries à la présentation en concours, mais qui souhaitent participer à l'événement sans entrer dans la compétition. La confirmation est payante pour cette classe.

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office en classe Ouverte ou Jeune selon son âge. Aucun chien ne peut être engagé simultanément dans plusieurs des classes ci-dessus définies.

Vous trouverez toutes les informations pour remplir le tableau de demande d'engagement sur le certificat de naissance / pedigree de votre chien.

### DROITS d'ENTREE au CONCOURS

CLASSES	1 <sup>er</sup> chien		2 <sup>ème</sup> chien		3 <sup>ème</sup> et +
	TARIF MEMBRE BCF	TARIF NON MEMBRE	TARIF MEMBRE BCF	TARIF NON MEMBRE	TARIF unique
Baby et Puppy	24 €	30 €	16	20	gratuit
de Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion et Vétéran	36 €	45 €	20	25	gratuit
Paire, Couple, d'Affixe, de Reproducteurs	10 €	12 €	-	-	gratuit
Classe spéciale découverte	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

**ATTENTION** : en cas d'engagement d'un ou plusieurs chiens en classe Baby ou Puppy et un ou plusieurs autres dans une des autres classe le tarif applicable est 45€ (36€ pour les adhérents). Tous les chiens doivent appartenir au(x) même(s) propriétaire(s) et vivre au même endroit.

Les chiens engagés dans les classes : Paire, Couple, d'Affixe, de Reproducteurs doivent être déjà engagés dans une classe individuelle.

### TEST DE CARACTERE

Le chien doit être âgé de 12 mois révolus lors de sa présentation. Le document nécessaire sera à votre disposition sur place. Le test de caractère est gratuit.

### ADHESION au BCF

1 personne 35 € / 2 personnes (couple) 45 €

#### NOTA BENE

- Tout engagement incomplet sera renvoyé à son expéditeur.
- Dès réception de votre feuille d'engagement accompagnée de votre règlement, un accusé de réception et de réservation vous sera envoyé par e-mail (pas d'envoi postal).
- Le catalogue de l'exposition, vos numéros de présentation de chiens et un récapitulatif de votre dîner vous seront remis en main propre au début de l'exposition.
- La remise des slips de jugements et des récompenses est après le Best In Show. L'envoi des slips de jugements au domicile est payant. Les récompenses ne sont pas envoyées.



# NATIONALE d'ELEVAGE 2019

Cadre réservé au BCF

samedi 7 septembre

Ormes (45)

ENGAGEMENT

## DEMANDE d'ENGAGEMENT – Chien 1

Nom du chien :			Identification :
Mâle :	Femelle :	Date de naissance :	LOF N°:
Père :			
Mère :			
Eleveur :			
Propriétaire :			
Adresse :			
Code postal, Ville, Pays :			
Tel :	Portable :	e-mail :	
Classe d'engagement :			
		Test de caractère :	

## MONTANT à PAYER

MONTANT en €

Total des Engagements	
Sponsoring catalogue avec votre pub 1 page 20 € / ½ page : 10 €	
Adhésion au Bobtail Club de France	
Envoi des slips de jugement au domicile	
<b>TOTAL GENERAL FINAL</b>	

## ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

**Date :** \_\_\_\_\_ **Signature :** \_\_\_\_\_

## DEMANDE d'ENGAGEMENT – 2<sup>ème</sup> chien

Nom du chien :			Identification :
Mâle :	Femelle:	Date de naissance :	LOF N°:
Père :			
Mère :			
Eleveur :			
Classe d'engagement :			
		Test de caractère :	

## DEMANDE d'ENGAGEMENT – 3<sup>ème</sup> chien et +

Nom du chien :			Identification :
Mâle :	Femelle:	Date de naissance :	LOF N°:
Père :			
Mère :			
Eleveur :			
Classe d'engagement :			
		Test de caractère :	

Nom du chien :			Identification :
Mâle :	Femelle:	Date de naissance :	LOF N°:
Père :			
Mère :			
Eleveur :			
Classe d'engagement :			
		Test de caractère :	

## DEMANDE d'ENGAGEMENT – classes spécifiques

Noms des chiens :

Paire :	
Couple :	
Classe Elevage :	
Lot Elevage :	

## Envoi des slips de jugements au domicile

Je souhaite / Nous souhaitons recevoir les slips de jugement à l'adresse indiquée sur la demande d'engagement au tarif de 5€. Veuillez cocher la case et reporter le montant sur le total à payer. Les récompenses ne sont pas envoyées.	
--	--

## ANNEXES règlement de la SCC des expositions avec application du 31 mai 2019

**Article A 1 : LIEU, DATES** L'exposition se tiendra à Ormes (45 140) le 07/09/2019.

**Article A - 2 : ARRIVEE ET JUGEMENTS** L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 10 heures. Les jugements commenceront à 14 heures précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Si les jugements sont prévus avec horaires déterminés par races et classes, ces derniers seront affichés à l'entrée de chaque ring.

**Article A - 3 : LOGEMENT** Si l'organisation en offre l'opportunité les chiens pourront être installés dans des cages. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages sauf pour les meutes avec l'autorisation des Services de Sécurité.

**Article A - 4 : SORTIE DES CHIENS** La sortie des chiens s'effectuera selon le règlement propre à chaque exposition.

**Article A - 5 : SERVICE VETERINAIRE** Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

**Article A - 6 : TOILETTAGE** Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

**Article A - 7 : PRESENTATION** Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non- respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**Article A - 8 : ANNULATION** En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**Article A - 9 : ENGAGEMENTS** Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.

b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou online) Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant. Pour les meutes (terriers, teckels, chiens courants), le prix d'engagement pour un minimum de 6 sujets appartenant à un même propriétaire est fixé par l'organisateur donnant droit à l'engagement en classe individuelle de 3 chiens. Elles doivent être jugées sur la qualité et l'homogénéité du lot. Les meutes de terriers et teckels sont jugées séparément des meutes de chiens courants. Les autres sujets appartenant à la meute pourront également être engagés dans les classes individuelles mais devront acquitter le montant fixé par l'organisateur. Une meute se compose au minimum de 6 chiens. Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition. Sont considérées comme classes individuelles, les classes : Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétéran.

### **Article A - 10 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES**

**CLASSE INTERMEDIAIRE** (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

**CLASSE OUVERTE** (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

**CLASSE TRAVAIL** (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

L'engagement en classe "travail" pour les disciplines olfactives est autorisé pour les races suivantes : Chien de Leonberg, American Staffordshire Terrier, Berger australien, Bobtail, Shetland Schipperke, Bearded Collie.

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu : un niveau pistage F.H. 1, soit un brevet de pistage français, soit un brevet de Recherche Utilitaire, soit un test International de Sauvetage. Epreuve troupeaux Au minimum Excellent en niveau 1 des épreuves inter-races et chiens continentaux sur troupeaux d'ovins., HWT (Herding Working Test) obtenu dans les concours troupeaux FCI.

**CLASSE BABY (facultative)-** 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour.

**CLASSE PUPPY (facultative)** - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour.

**CLASSE DE JEUNE (obligatoire)-** Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

**CLASSE CHAMPION (obligatoire)-** Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

**CLASSE VETERAN (obligatoire)** - Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

**CLASSE COUPLE (facultative)** Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

**CLASSE PAIRE (facultative)** Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

**CLASSE d'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau)** Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**CLASSE de REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau)** Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**Article A - 11 : REGLEMENT DES ENGAGEMENTS** Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du Bobtail Club de France adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

**Article A - 12 : CLOTURE DES ENGAGEMENTS** La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

#### **Article A - 13 : REFUS OU EXCLUSIONS**

1. Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.
2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :
  - a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
  - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
  - c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
  - d) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
  - e) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

**Article A - 14 : JUGEMENTS** Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

**Article A - 15 : QUALIFICATIFS** Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :  
**EXCELLENT** - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité. BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales.

La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

**NE PEUT ETRE JUGE** : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement). Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

**Article A - 16 : C.A.C.S.** Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2ème est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

**Article A - 17 : RECLAMATIONS** Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

**Article A - 18 : SANCTIONS** Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiront au succès de l'exposition ou porteront atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

**Article A - 19 : CONFIRMATION** La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

**Article A - 20 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE** Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

**Article A - 23 : AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER** L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.